

.....

## Chroniques rimouskoises

# Le manoir des seigneurs Lepage

Gabriel Langlois

Où se trouvait réellement l'habitation ou manoir du premier seigneur de Rimouski, René Lepage de Sainte-Claire (1659-1718) et, par voie de succession, celui de son fils Pierre Lepage de Saint-Barnabé, deuxième seigneur de Rimouski?

Je suis surpris des certitudes de Béatrice Chassé dans ses articles parus dans la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**: «*Ce qui est certain, c'est que ce manoir était situé sur le terrain actuel du Musée régional de Rimouski (deuxième église)*»<sup>1</sup>.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé devint seigneur de Rimouski à la mort de son père, René, en 1718. Il s'était marié en 1716. Au moins six de ses jeunes frères et soeurs devaient habiter au manoir en 1724, avec lui et sa mère (1671-1744), Marie-Madeleine Gagnon, première seigneuresse de Rimouski.

*Comme la loi féodale attribuait à chacun des enfants d'un seigneur des fractions inégales suivant le droit d'aînesse, l'âge ou le sexe dans le partage d'une succession, Pierre Lepage se trouva à avoir la part du lion. Avec le titre de seigneur, la moitié du domaine lui fut dévolué des chefs paternel et maternel, plus les parts de ses frères, Louis Lepage de Sainte-Claire et Germain Lepage de Saint-François, et de ses soeurs religieuses, Reine et Geneviève, qu'il avait su acquérir*<sup>2</sup>.

Le 30 mars 1742, Pierre Lepage assure une propriété foncière à l'Église en vue du futur emplacement des édifices religieux. «*Il détacha de son domaine quatre arpents de front par quarante-deux de profondeur, une terre située au sud-ouest de celle du Sieur Nicolas Lepage de LaFossaie (LaFossé) et au nord-est du domaine*»<sup>3</sup>.

De cette description de l'emplacement de la propriété de la future Fabrique de Rimouski, il ressort que celle-ci se trouvait entre la terre du seigneur de LaFossé à l'est et le domaine à l'ouest. Question de s'orienter à la façon des arpenteurs<sup>4</sup>. Comment alors prétendre que Lepage de Saint-Barnabé ait pu donner la terre sur laquelle était construit le manoir seigneurial et ses dépendances? «*Si le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé a donné des établissements assez éloignés de la rivière, donc de son manoir, n'est-ce pas qu'il réservait les terrains intermédiaires pour ses enfants?*»<sup>5</sup>.

Nicolas de LaFossé avait reçu de son frère de Saint-Barnabé, en 1733, une terre de huit arpents de front qui longeait la route de l'église à l'est (rue de la Cathédrale aujourd'hui). Ce qui éloigne de quelques arpents plus à l'est

les terres des censitaires. C'est lui qui fit don de six cents livres à l'Église de Rimouski, en 1736. Tout cela avant que ne soit donnée la terre à l'Église<sup>6</sup>.

### Le manoir seigneurial situé le long de la rivière Rimouski

La tradition, en effet, place ce manoir près de la rivière Rimouski, entre la manoir Tessier au nord et le maison Chauveau au sud, disparues lors de l'incendie de 1950.

Quand nous parlons du manoir seigneurial Lepage, il ne s'agit pas du manoir du seigneur Drapeau, ni Tessier.

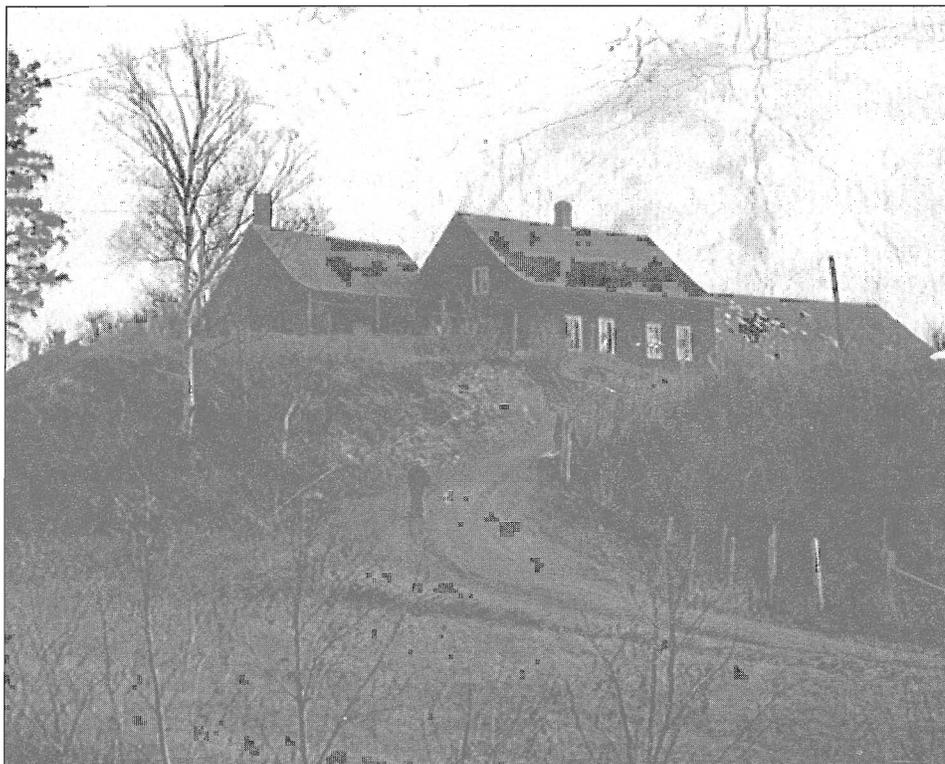
*Au cours des travaux faits après le feu de 1950 - la Nuit Rouge -, pour le prolongement de la rue Sainte-Marie jusqu'à la rue Tessier, on a abaissé le terrain pour arriver au niveau de celle-ci, vers la rivière, et l'on a mis à découvert les*



La plus ancienne maison de Rimouski et vieux moulin à farine, 1845.

premières fondations de l'ancien manoir Lepage. Alors on pouvait voir sur les bords du chemin des monceaux de pierres, portant les indices pour la plupart qu'elles avaient été noyées dans le mortier. Ces pierres n'étaient pas celles travaillées par les maçons pour la partie supérieure du solage qui paraît hors de terre, mais bien celles d'une première fondation, à une certaine profondeur pour permettre de partir la construction sur une base solide. Toutes les pierres de cette fondation n'ont pas été enlevées: il en reste en place suffisamment pour pouvoir distinguer l'endroit précis des murs et de l'orientation du bâtiment.

Ainsi au centre un mur dans la direction nord et sud, et à cet endroit il y avait une plus grande abondance de pierres qu'ailleurs, indice que la cheminée devait être à cet endroit. Depuis, on a ajouté une bonne couche de gravier sur le chemin (rue), en sorte que ces derniers vestiges du premier manoir seigneurial Lepage sont de nouveau sous terre. De plus, aujourd'hui, c'est une couche d'asphalte qui recouvre le tout.



Maison Perron, rue Saint-Robert, autrefois maison d'un Lepage vers 1845.

La tradition déjà confirmée par ce que nous venons de voir, l'est davantage par un document du temps: **Aveu et Dénombrement de 1724**<sup>7</sup>.

Sur ce fief, il y a un domaine établi, contenant quinze arpents de front sur la profondeur du dit, fief, sur lequel il y a une maison moitié colombage et moitié pièces sur pièces de cinquante-deux pieds de long sur vingt-deux de large, une grange en charpente aussi de quarante-deux pieds de long sur vingt de large, une écurie de même de vingt pieds carré et une étable aussi en charpente de vingt-quatre pieds de long, vingt-cinq arpents de terre labourable et la grève en prairie<sup>8</sup>.

Une autre indication nous est donnée par l'orientation de la bâtisse, grâce au procès-verbal du tracé du chemin royal fait par le Grand-Voyer de Québec en 1792.

Et continuera le chemin selon les piquets jusqu'à la pointe de la rivière Rimouski où il se trouve une équerre portant au sud, pour arriver à l'endroit du passage à gué de la dite rivière le long de la clôture au sud-ouest du domaine et jusqu'au pignon du sud-ouest de la maison seigneuriale et du fournil; continuera le dit chemin (...) <sup>9</sup>.

La lecture de ce document autorise plusieurs conclusions:

- 1- l'orientation de la bâtisse (manoir) était ouest et est, car pour que l'arpenteur fasse porter son équerre vers le sud en ligne avec le pignon du manoir, il fallait que le dit manoir soit près de la rivière et non à l'endroit de la deuxième église, dite musée régional de Rimouski<sup>10</sup>;
- 2- qu'il s'agit bien d'une construction du temps des seigneurs Lepage;
- 3- qu'il ne s'agit pas du manoir du seigneur Drapeau, lequel est dit en 1791 demeurant à Québec et acquit les seigneuries Lepage Thivierge-Lessard en 1790; seules ses filles vinrent demeurer à Rimouski, en particulier Luce-Gertrude Drapeau, seigneuresse de Rimouski, épouse de Thomas Casseault<sup>11</sup>.

Dernier argument: le seigneur Lepage avait intérêt à construire son moulin non loin de son manoir, près d'un ruisseau et d'une chute. En 1848, un acte de partage fut fait entre le seigneur Drapeau et Pierre Lepage (3<sup>e</sup> génération);

*Il fut convenu que Pierre Lepage jouirait du moulin par lui construit sur sa terre, près du ruisseau qui la divisait du domaine jusqu'à ce que le moulin que ferait construire le seigneur Drapeau ailleurs put tourner et faire farine<sup>12</sup>.*

*Alors le moulin Lepage devrait être démoli, Drapeau devait avoir seul comme aîné (?) le corps de l'ancien moulin et il était libre de bâtir ailleurs un autre moulin dont il aurait seul les profits jusqu'à ce que Pierre Lepage et la veuve Côté lui remboursent leur part de construction pour pouvoir jouir de la banalité.*

.....

*Il y avait donc deux ruisseaux qui descendaient de la côte sud longeant la rivière: l'un appelé Durette et Boucher et l'autre Trudelle*<sup>13</sup>.

Un contrat en date du 25 juillet 1825 par le notaire Pierre Laforce et Joseph Ouellet donne Augustin Trudel, écuyer, major de milice et juge de paix, pour le comté de Cornwallis, pour le district de Québec, demeurant en la paroisse ou lieu de Rimouski, au nom et comme procureur de pouvoir de veuve Joseph Drapeau.

Or, ce Trudel était de plus le beau-frère du seigneur Drapeau par son épouse Catherine Drapeau. Sa maison se trouvait non loin, comme il se devait, du manoir dans la courbe sud de la rivière Rimouski.

Voilà, selon moi, ce qui autorise à situer le manoir des seigneurs Lepage près de la rivière Rimouski, sur le domaine et non sur la terre donnée à la Fabrique ou Église de Rimouski.

#### Notes

- 1 Béatrice Chassé, **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. 18, no 1 (46) (janvier 1995) et vol. 20, no 2 (51) (1997).
- 2 J. W. Miller, **B.R.H.**, vol. 17, no 9, p. 262-263.
- 3 Archives de l'Évêché de Rimouski, 14-01-1926. Terre de l'église de Rimouski, 30-03-1742 et Joseph Drapeau, 02-08-1810.
- 4 Asselin, Asselin et Leblanc, arpenteurs de Rimouski.
- 5 Dossier sur la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, histoire religieuse, 1701-1987, Gabriel Langlois, p. 25-27.
- 6 Chanoine Léo Bérubé dans le **Bulletin paroissial de Saint-Germain de Rimouski**, no 25 (1977).
- 7 **Aveu et dénombrement de 1724.**
- 8 **Idem.**
- 9 **Procès-verbal** du Grand-Voyer de Québec, 1792.
- 10 **Idem.**
- 11 Gabriel Langlois, **L'Estuaire généalogique**, no 58 (1996): 37-40.
- 12 J. W. Miller, **B.R.H.**, vol. 17, no 12 (décembre 1911).
- 13 **Idem.**